Centre Communal d'Action Sociale

N° 9/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 15/04/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 8

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme LAURENT Dominique
Mme BERIOUX Emmanuelle
M. BESSON Pascal
M. BAUDASSÉ Joël
Mme PAGÈS Sonia

Absents excusés :
Mme GASTON-REAU Gisèle

Absents :
M. MELIN Thierry

7- Désignation d'un représentant du CCAS pour siéger à l'UDCCAS 03

Le CCAS de Saint-Yorre est adhérent à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS). Cette institution fédère les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale et a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS au niveau département, régional, national et européen. L'UNCCAS est l'unique représentant national des CCAS.

Les statuts de l'UNCCAS prévoient en leur article 5 la possibilité de constituer des Unions Départementales de Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS). Ces UDCCAS regroupent les adhérents d'un même département, sous forme d'associations de plein exercice obéissant aux règles de la loi du 1er juillet 1901.

L'UDCCAS est une union de proximité et un lieu de dialogues et d'échanges entre les CCAS et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS). Elle développe des outils favorisant les partages d'expérience et de savoir-faire entre les Élus et techniques des CCAS et CIAS sur l'ensemble de leurs champs d'intervention.

L'union départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de l'Allier (UDCCAS 03) assure la coordination des adhérents à l'UNCCAS au plan départemental afin de conforter leur développement et leur implication dans les politiques publiques de développement sociale.

Le Conseil d'Administration est invité à désigner un représentant du CCAS de Saint-Yorre auprès de l'association UDCCAS 03.

Monsieur le Président du CCAS invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature.

Madame Emmanuelle BERIOUX est élue à la majorité.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB9_26-D

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE
de SAINT-YORRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 29/04/2026,

Le Président,

Joseph KUCHNA

La secrétaire de séance,

Emmanuelle BERIOUX

REÇU EN PREFECTURE
le 11/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260511-DELIB9_26-D